

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

#### Présents :

Mmes Brunet, Figarella, Hatemian-Solari, Lafaysse, Mateo, Padovani Faure-Brac, Sagaut, Vautrin, Veilex. Mm. Barral, Boyer, Burzio, Chaix, Chaussidiere, Favier, Figaroli, Macheras de Montillet, Mas-Fraissinet, Mortelette, Reymond.

#### N°106

Date de Publication

1 7 DEC. 2020

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

17 DEC. 2020

Date de la convocation

3 décembre 2020

#### Pouvoirs:

Mme HERVE GENOVESI à Mme VAUTRIN Mme LOVERA à M. BURZIO

M. DENONFOUX à M. MORTELETTE

M. DE CANEVA à Mme le Maire

M. DE SOUSA à Mme MATEO

M. JULLIEN-FIORI à M. MACHERAS DE MONTILLET

#### Absentes:

Mme GOBET
Mme LABI-MALAKIAN

Madame Sophie VEILEX a été élue secrétaire.

# <u>Objet</u>: Personnel communal. Mise à jour du tableau des effectifs.

Madame le Maire expose à ses collègues que :

**Vu** l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de modifier le tableau des effectifs à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin d'actualiser le nombre de postes budgétaires avec le nombre de postes pourvus en tenant compte des départs, arrivées, avancements de grade et évolutions statutaires. Il est à noter que 9 avancements de grade auront lieu au cours de l'année 2021, les postes afférents seront donc supprimés en fin d'année.

## Création Nombre de poste

Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	1
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	1
Agent spécialisé principal de 1èe classe des écoles maternelles	1

Accusé de réception en préfecture 013-211300223-20201210-DE-2020-106-DE Date de télétransmission : 17/12/2020 Date de réception préfecture : 17/12/2020

Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Chef de service principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Educateur de jeunes enfants	1

Suppression	Nombre de poste
Adjoint administratif territorial	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1
Adjoint technique territorial	3
Adjoint technique principal de 2ème classe	2
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1
Agent de maîtrise	1
Rédacteur	3
Rédacteur principal de 2ème classe	2
Cadre de santé de 2 <sup>ème</sup> classe	1
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	1
Conseiller des A.P.S.	1
Conseiller principal des A.P.S.	1

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs comme susmentionnée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020.

Le Maire, Danielle MILON

